



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE **DU COLLEGE ARIANE**

Celui-ci a été conçu en collaboration avec les élèves licenciés de l'association pour faciliter l'application du règlement intérieur du collège à l'association sportive. Il a pour objectif de rendre compte à l'élève, de ses devoirs dès lors qu'il s'est engagé à vivre une saison d'entraînement et de compétitions.

Article 1 ASSIDUITE AUX ENTRAINEMENTS ET AUX COMPETITIONS

La présence des élèves sera contrôlée et les absences répétées sanctionnées. Un calendrier sera remis aux familles pour aider l'élève à programmer par ailleurs son travail. En cas d'absences répétées lors des compétitions, l'élève désorganisant son équipe, pourra en être retiré.

Article 2 ATTITUDE A L'ENTRAINEMENT

L'entraînement se fait en tenue de sport. Le matériel personnel doit être marqué au nom de son propriétaire. Chaque joueur doit chercher à s'améliorer. L'entraide sera valorisée et l'enseignant se fera aider par des élèves volontaires, motivés et/ou expérimentés.

Chaque élève doit être ponctuel et prévenir en cas d'absence prévue ou la justifier au prochain entraînement.

Article 3 ATTITUDE EN COMPETITION

En compétition, l'élève représente son établissement et les enseignants d'EPS qui l'entraînent. Pour cela il se doit de bien se comporter tant sur le terrain de sport que sur les trajets en bus. En cas de manquement à cette règle, le joueur sera averti, refusé à l'entraînement suivant, voire même exclu.

Lors des compétitions les horaires étant modifiées en fonctions des lieux de rencontres et des transports, chaque élève doit se tenir informer auprès du panneau AS situé au collège afin de ne pas être en retard. Les bus n'attendent pas !!!!

Article 4 RESPECT DU MATERIEL

Le matériel sportif est précieux et fragile. Il nous permet de nous servir des compétences acquises à l'entraînement : chacun doit se sentir responsable de son rangement, voire de son entretien. Le vol entraînera l'exclusion systématique et immédiate de son auteur.

Les réparations consécutives à la dégradation volontaire d'un local ou d'un matériel, seront à la charge de la famille concernée, celle-ci pouvant, le cas échéant, solliciter son assureur.

Notre association sportive a dans ses objectifs de prendre du plaisir à pratiquer des activités sportives et d'obtenir de bons résultats dans les championnats mais pas à n'importe quel prix : un élève qui tricherait pour gagner risquera l'exclusion de son équipe. Un élève qui se comporterait violemment à l'entraînement ou en match sera sanctionné et exclu.

Le respect des partenaires, des adversaires, des arbitres et des enseignants est indispensable pour le bon fonctionnement de l'Association Sportive.

Pour l'équipe chargée de l'AS,
Le président de l'AS